

## **PÉTITION N°2**

### **Encourager la participation des personnes en situation de handicap dans les partis politiques**

#### **Contexte**

Les personnes en situation de handicap participent peu à la vie des partis politiques, non pas par manque d'intérêt, mais en raison d'obstacles persistants. On peut citer des locaux de réunions pas toujours accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais aussi les obstacles pour communiquer et accéder aux informations : absence de la langue des signes, documents difficiles à comprendre, absence d'aménagements. Ce contexte induit un sentiment d'illégitimité et diminue la représentation des personnes en situation de handicap et la possibilité de défendre également leurs intérêts.

#### **Nos demandes**

Pour nous, la participation des personnes en situation de handicap dans les partis politiques est indispensable. Cette demande s'inscrit dans le respect de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ratifiée par la Suisse. D'ailleurs, les recherches montrent que les obstacles à la participation politique sont avant tout structurels et non individuels. Une accessibilité renforcée bénéficie non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi à l'ensemble de la population, tout en consolidant la démocratie.

De plus, en 2022, le canton du Valais a révisé la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) et l'Ordonnance sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (ODIPH). Ces deux textes législatifs consacrent explicitement les principes généraux d'égalité, de non-discrimination, d'accessibilité et de participation. Ainsi, ces dispositions cantonales permettent de garantir aux personnes en situation de handicap d'être pleinement intégrées à la vie

sociale et civique pour les votations cantonales et communales, comme l'ont déjà fait d'autres cantons, par exemple Genève.

**C'est pourquoi, nous, citoyennes et citoyens, résidentes et résidents du canton du Valais en situation de handicap, demandons :**

### **1. L'accessibilité des locaux et des contenus**

Afin de garantir une participation politique pleine et entière des personnes en situation de handicap, il est indispensable d'assurer l'accessibilité des lieux de réunion, des documents rédigés en langage clair et disponibles dans des formats adaptés, des supports numériques compatibles avec les outils d'assistance, ainsi que la mise à disposition d'interprètes ou de sous-titres lorsque cela est nécessaire. Des aménagements doivent également être prévus en fonction des besoins particuliers des membres, notamment en matière de langue des signes.

### **2. La participation interne**

Chacun doit pouvoir s'impliquer dans la vie interne du parti. Cela suppose la mise en place d'aménagements facilitant la participation aux groupes de travail, aux assemblées et aux campagnes.

### **3. La représentation**

Une démocratie inclusive passe par une représentation effective des personnes en situation de handicap au sein des organes décisionnels. Il est essentiel de favoriser leur participation à différents postes dans les organes internes du parti et de les encourager activement à figurer sur les listes électorales.

### **4. La sensibilisation**

L'inclusion repose également sur une meilleure compréhension des réalités du handicap. Il est nécessaire d'organiser des formations destinées aux membres du parti portant sur les réalités du handicap, sur les principes d'accessibilité et sur les conditions d'une participation effective des personnes concernées.

## **5. Les espaces de dialogue**

Pour construire des politiques réellement inclusives, il est indispensable de créer des espaces d'échange permettant aux personnes concernées d'exprimer leurs besoins, leurs idées et leurs priorités politiques.

**En signant cette pétition, nous appelons le Grand Conseil et le Gouvernement valaisan, ainsi que les partis politiques, à prendre des mesures concrètes afin de proposer dans les partis politiques l'accessibilité, d'assurer une participation et une représentation effectives des personnes en situation de handicap, de renforcer la sensibilisation et d'instaurer des espaces de dialogue durables dans les partis politiques.**

